



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-210 / DÉPENSES ET SALAIRES DU MOIS DE MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin et résolu:

QUE les dépenses présentées pour le mois de mai 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$ **2 011,05** ainsi que des factures s'élevant à \$ **158 914,21** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2024. Auquel s'ajoute un montant de \$ **35 813,19** **consigné** au rapport des salaires nets du 31 mai 2024. Le tout totalisant un montant global de \$ **196 738,45**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **05 juin 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

